

**Convention d'objectifs entre la MJC de Bernay et le
CIAS de l'Intercom Bernay Terres de Normandie.
Année 2019**

REÇU

24 JAN. 2019

Rep.

ENTRE

Monsieur Luc DERUE
Président de la MJC de Bernay

Place de la république BP 141

27301 Bernay Cedex

Tél. : 02.32.43.00.89

E-mail : mjc.bernay@orange.fr

Et

Monsieur Jean-Claude ROUSSELIN
Président du CIAS de l'Intercom Bernay Terres de Normandie

299, rue des Hauts des Granges – 27300 Bernay

Tél. : 02 32 45 47 85

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

Article 1 : Objet de la convention pluriannuelle.

Cette convention d'objectifs a pour objet de régir le partenariat entre la MJC de Bernay et le C.I.A.S. de l'Intercom Bernay Terres de Normandie. Elle porte sur la réalisation d'activités d'éducation, de sensibilisation et d'animation par l'Antenne Nature de la MJC de Bernay dans le cadre de l'Espace de Vie Sociale (EVS) du Centre de Culture, de Ressources, d'Initiatives et de Loisirs (CCRIL).

Cette convention s'inscrit dans le projet de l'Espace de Vie Sociale, situé au CCRIL à la Trinité de Réville et plus largement dans le cadre du projet social du CIAS de l'Intercom Bernay Terres de Normandie.

L'un des pôles de l'EVS est l'Education à l'Environnement et au Développement Durable (EEDD). La particularité de ce dernier est sa transversalité en lien avec les 4 axes du projet EVS.

Ces 4 axes sont :

- Le pouvoir d'agir : favoriser la prise d'initiatives des acteurs du territoire,
- Associations-nous ! Fédérer la vie associative,
- Accueil.com : permettre l'accueil de tous les habitants,
- Part'Âges : soutenir et accompagner la fonction parentale.

Article 2 : Objectif du partenariat

Ce partenariat a pour objectif de répondre à la volonté du CIAS de développer des actions liées à l'éducation à l'environnement et au développement durable (EEDD) avec un souci de développement local et d'animation globale s'adressant à l'ensemble de la population du territoire.

Quatre objectifs majeurs sont visés à travers la présente convention :

- Animer le pôle de ressources EEDD de l'EVS sur le temps libre (Accueil de loisirs, Club CPN ...).
- Promouvoir auprès de la population locale et extérieure au territoire des pratiques respectueuses de l'environnement et participant aux démarches de développement durable.
- Participer activement à la gestion des actions d'aménagement et d'animation de la zone humide du CCRIL.
- Participer au développement du territoire par l'aménagement et l'animation d'espaces de biodiversité (sentier nature, hôtels à insectes, jachère fleurie...) sur le site du CCRIL.

Article 3 : La durée

La présente convention est conclue pour une durée de 1 an soit du 1^{er} janvier au 31 décembre 2019.

La MJC de Bernay s'engage à mettre en place, au titre de cette période, un programme d'actions d'animations d'Education à l'Environnement pour un Développement Durable (EEDD) sur le site de l'EVS et sur son territoire d'intervention.

Pour sa part, le C.I.A.S. s'engage, sous réserve du vote annuel des crédits nécessaires à son budget, à soutenir financièrement la réalisation de ce programme. La collectivité inscrira au budget un montant de 24.000 € pour 2019.

Article 4 : Engagements du programme annuel

En début d'année civile, la MJC fournira une annexe ayant pour objet de compléter et préciser le programme d'actions d'animations d'Education à l'Environnement pour un Développement Durable, un calendrier prévisionnel d'animations présentant les lieux et les thèmes, un budget annuel des différentes actions proposées par la MJC.

La MJC recherchera des financements complémentaires et prendra à sa charge une partie des journées d'animation, sous réserve du renouvellement des crédits affectés au programme d'éducation à l'environnement par la Région Normandie (convention du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2020).

Article 5 : Modalités de règlement des actions

Le paiement des actions s'effectuera de la manière suivante :

Une facture par action sera envoyée au C.I.A.S. de l'Intercom Bernay Terres de Normandie au regard du programme d'actions annuel, un tiers du coût de celle-ci sera payé avant le début de l'action,

Une seconde facture correspondant au solde de l'action sera payée après constat du service réalisé et cela dans un délai maximum d'un mois après réception de la facture.

Article 6 : Communication

Le CIAS s'engage à valoriser le concours de la MJC, notamment par des opérations de communication externe ayant trait au programme d'actions :

- En intégrant de façon lisible et apparente le logo type de la MJC
- En mentionnant, lors de toutes opérations, la participation De la MJC (inauguration, presse, courrier aux habitants...).

Le C.I.A.S. autorise, par ailleurs, la MJC à citer le programme d'actions dans sa communication interne et externe.

Article 7 : Mise à disposition de locaux

Afin de mener le programme d'actions d'animations d'Education à l'Environnement pour un Développement Durable, le CIAS mettra à disposition au sein de l'EVS du CCRIL, des locaux pour l'Antenne Nature :

- Un bureau
- Une salle de rangement et de préparation.

La réservation des salles devra être faite auprès de l'agent d'accueil – secrétariat de l'EVS.

Cette mise à disposition concernera les actions prévues dans les annexes et sera à titre gracieux, les dépenses afférentes au fonctionnement et à la maintenance des locaux seront prises en charge par le C.I.A.S.

L'antenne Nature fournira le matériel et la documentation spécifique à la mise en place des animations.

Article 8 : Evaluation

Un comité de pilotage sera créé à cet effet et se composera a minima du Président, de l'animateur de la MJC de Bernay, des référents et de la directrice du Pôle Animation de la Vie Sociale du C.I.A.S., de la Vice-Présidente et la directrice du C.I.A.S., du Vice-Président et de la directrice de l'environnement de l'Intercom ainsi que d'un agent du service Communication. Le C.I.A.S. et la MJC se réservent la possibilité d'inviter d'autres personnes selon les thématiques abordées.

Le Comité de pilotage se réunira trimestriellement (à titre indicatif) pour la préparation, le suivi et l'évaluation des actions programmées.

Un bilan annuel (qualitatif, quantitatif et financier) sera transmis au C.I.A.S. de l'Intercom Bernay Terres de Normandie et présenté à la Commission du Pôle Animation de la Vie Sociale du C.I.A.S. au plus tard deux mois après la réalisation des dernières actions de l'année.

Article 9 : Annulation de la convention

La présente convention se trouverait suspendue ou annulée de plein droit et sans indemnité d'aucune sorte dans tous les cas reconnus de force majeure par la loi et la jurisprudence, en cas de non-respect des obligations notifiées dans la convention.

Article 10 : Compétence juridique

En cas de litige sur l'interprétation ou l'application de la présente convention, les parties conviennent de s'en remettre à l'appréciation du Tribunal de Rouen, mais seulement après l'épuisement des voies amiables.

Pour le C.I.A.S.
de l'Intercom Bernay Terres de Normandie

Pour accord,

Fait à Bernay, le 17/12/2018

Jean-Claude ROUSSELIN,

Président du C.I.A.S.
de l'Intercom Bernay Terres de Normandie



Pour la MJC de Bernay

Pour accord,

Fait à Bernay, le

Luc DERUE,

Président de la MJC de Bernay

MJC.
B.P. 141
27301 Bernay Cedex
Tél. 02 32 43 00 89

Annexe 1

à la convention d'objectifs entre la MJC de Bernay et le CIAS de l'Intercom Bernay Terres de Normandie.

Année 2019

Cette annexe a pour objet de compléter et de préciser la convention 2018 portant sur la programmation annuelle. Le règlement des actions sera versé sous forme de prestations de service fait, **le coût total s'élève à 24 000 €uros sur un budget total de 32 400 euros soit 74% du budget annuel.**

1. Animations et transport pour le service Enfance

Coût forfaitaire 3 500€

2. Animations sur le Point Accueil Jeunes : La génération de « Demain »

Intervention auprès des Accueils de Loisirs lors de leur séjour estival sur le PAJ.

Coût forfaitaire 4 000 €

3. La nature au cœur de la famille sur l'Espace de Vie Sociale

Des expositions, conférences, journées d'animation nature ... seront proposées par l'Antenne Nature : *Ateliers culinaire, ciné goûter, animations participatives, stage pêche ...*

Coût forfaitaire 5 100 €

4. Evènement sur le développement durable et la nature sur le territoire

Organisation, communication d'évènements et de sorties nature sur le territoire.

Fête Normande, Festival du Film Génération durable, Festival au cœur de la Famille...

Sur l'Espace de Vie Sociale

Coût forfaitaire 2 400 €

Sur le territoire du C.I.A.S.

Coût forfaitaire 4 200 €

5. Sensibiliser les habitants à la mobilité solidaire sur le territoire

Mise en place d'ateliers interactifs « imaginons la mobilité solidaire de demain sur notre territoire ».

Coût forfaitaire 4 800 €

Pour le C.I.A.S.

De l'Intercom Bernay Terres de Normandie,

Pour accord,

Fait à Bernay, le 17/12/2018

Jean-Claude ROUSSELIN,

Président du C.I.A.S.

de l'Intercom Bernay Terres de Normandie

Pour l'Antenne Nature
de la MJC de Bernay,

Pour accord,

Fait à Bernay, le

Luc DERUE,

Président de la MJC de Bernay

